

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS



FIFTH YEAR

487th MEETING: 14 AUGUST 1950

CINQUIEME ANNEE

487ème SEANCE: 14 AOUT 1950

No. 29

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. Complaint of aggression upon the Republic of Korea (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents de l'Organisation des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

FOUR HUNDRED AND EIGHTY-SEVENTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Monday, 14 August 1950, at 3 p.m.

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPTIEME SEANCE

Tenuë à Lake Success, New-York, le lundi 14 août 1950, à 15 heures

President: Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 487)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of aggression upon the Republic of Korea.

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Complaint of aggression upon the Republic of Korea (continued)

The French interpretation was given of the statement made by the President in his capacity of representative of the Union of Soviet Socialist Republics at the 486th meeting.

Mr. QUEVEDO (Ecuador) (*translated from Spanish*): The delegation of Ecuador wishes to draw attention to the fact that since 1 August not only have rules 10, 30, 32 and 33 of the rules of procedure of the Council been violated, but also a precedent has been established to the effect that the member of the Council serving as its presiding officer can exercise a type of veto over the rules contained in the rules of procedure.

Even more serious, however, is the dictatorial spirit thus revealed. The President has acted in such a way that the Council had no choice but to do whatever he wanted when he wanted, or to remain paralyzed and thus weaken the hope of the peoples of the world for peace.

Moreover, in insisting on discussion of the Chinese question, the representative of the Soviet Union has forgotten that at the present time a majority of the Member States still believe that the Nationalist Government should be represented here.

Président: M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 487)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée (suite)

Il est donné lecture de l'interprétation en français de la déclaration faite au cours de la 486ème séance par le Président au nom de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. QUEVEDO (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de l'Equateur voudrait qu'il soit pris acte du fait que, depuis le 1er août dernier, non seulement les articles 10, 30, 32 et 33 du règlement intérieur du Conseil ont été violés, mais encore qu'un précédent a été établi: conformément à ce précédent, le membre du Conseil qui assume la présidence pourrait exercer une sorte de "veto" sur les articles dudit règlement intérieur.

Ce qui est plus grave encore, c'est l'arbitraire que cet état de choses révèle. Le Président a dirigé les débats de telle manière, que le Conseil n'a eu d'autre possibilité que de suivre la voie qu'il lui indiquait, au moment où il l'indiquait, sous peine de se voir réduit à l'impuissance et de porter atteinte à l'espoir de paix que nourrissent les peuples du monde.

En outre, en insistant pour que le Conseil discute de la question de la Chine, le représentant de l'Union soviétique a oublié que, pour le moment encore, la majorité des Etats Membres pensent que c'est le Gouvernement nationaliste qui doit être représenté à cette table.

My delegation has already expressed its point of view in the matter of Chinese representation [481st meeting] and has reserved the freedom of action of my Government. A short time ago I pointed out that in this matter all the Members of the United Nations had a word to say. The truth is that the complex political and social events which have taken place in China are of such tremendous world-wide significance that it is natural and prudent for various States to have taken time, and to take additional time, before forming a definitive judgment. Probably each Member has endeavoured, on its own account, and is still endeavouring, to investigate the Chinese situation, the development of that situation and the repercussions of those events in the field of foreign relations and international obligations. Perhaps at the next session of the General Assembly we shall be able to hear the opinions of various other Members on this question.

In these circumstances, and in view of the result of the debates which took place in the Council in January, might it not be advisable, in the interests both of all the Members and of the people of China itself, to refrain from exercising renewed pressure upon us, rather than to raise this question again at the present time?

Countries like mine, which are here in the sole interest of defending the principles of the Charter and which wish to prevent a breach of the peace, are deeply concerned at the present division of the world and believe that at this moment a supreme effort to avoid greater evils is essential.

Words have been pronounced here, to the following effect, which are fateful in their significance: "If you follow the path I indicate, there will be peace; otherwise there will be war". That is very serious; would it not be possible to achieve peace which is not imposed?

The West is now forced to arm itself in turn.

Would it not be possible to make a renewed effort to find a way which would first ensure man's very survival on the earth and then that nations would live together in peace? Divided as men are by fear and distrust, can we not discuss the matters which divide us without drawing even farther apart? Can we not seek to see if there remain any equitable means of understanding which do not impair the fundamental interests of States?

All peoples want peace but they do not want to have their ideas and their way of life dictated to them. We do not wish to have imposed on us an alleged truth which is at variance with the facts. It is a mistake, for example, to believe it possible to convince the world that the invaded Republic of Korea is the aggressor. Similarly, it is useless and erroneous to endeavour to convince the world that an international commission like the Commission on Korea, established by the United Nations and made up of representatives of sovereign States, could be a mere tool of the United States and be subject to the dictates of a single Power. No one will believe that.

En ce qui concerne la représentation de la Chine, ma délégation a déjà fait connaître ses vues [481^{ème} séance] et elle a réservé pour l'avenir la liberté d'action de mon Gouvernement. Je me suis permis de souligner, il n'y a pas très longtemps, que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient leur mot à dire en la matière. La vérité est que les événements politiques et sociaux complexes qui se sont produits en Chine présentent une importance mondiale telle, qu'il est naturel et sage que divers Etats se soient réservé et se réservent encore le temps de la réflexion avant de parvenir à une opinion définitive. Il se peut que chacun, en ce qui le concerne, ait essayé ou essaie encore de procéder à une étude préalable de la situation en Chine, de l'évolution de cette situation et des conséquences que ces événements peuvent avoir dans le domaine des relations étrangères et des obligations internationales. Peut-être, au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale, aurons-nous la possibilité d'entendre le point de vue de divers autres Membres sur ce même sujet.

Cela étant, et étant donné le résultat des discussions que le Conseil a eues en janvier, n'eût-il pas mieux valu, je me le demande, qu'au lieu d'exercer sur nous une nouvelle pression, et dans l'intérêt même de tous les Membres comme dans celui du peuple chinois, on se soit abstenu de soulever à nouveau cette même question dans les circonstances présentes?

Les pays comme le mien, dont la seule préoccupation est de défendre les principes de la Charte et dont la seule aspiration est de voir maintenue la paix, sont angoissés de constater la division actuelle du monde et croient indispensable qu'un suprême effort soit fait maintenant pour éviter de pires calamités.

On a prononcé, ici, des paroles lourdes de sens pour l'avenir: "Si tu suis le chemin que j'indique, ce sera la paix, sinon c'est la guerre". Cela est très grave; une paix non dictée serait-elle donc impossible?

L'Ouest se voit obligé aujourd'hui de s'armer à son tour.

Ne serait-il pas possible que nous fassions un nouvel effort pour trouver le moyen de sauvegarder l'existence de l'homme sur la terre, et, ensuite, celle de relations pacifiques entre les nations? Divisés comme sont les hommes, et par la peur et par la méfiance, nous est-il impossible d'examiner ce qui nous sépare sans creuser davantage le fossé entre nous? Ne pouvons-nous pas rechercher les voies d'un accord équitable qui s'ouvrent encore à nous, sans pour cela porter atteinte aux intérêts fondamentaux des Etats?

Tous les peuples veulent la paix; mais ils ne veulent pas qu'on leur dicte ce qu'ils doivent penser et la façon dont ils doivent vivre. Nous ne voulons pas que l'on nous impose une prétendue vérité que démentent les faits. C'est une erreur, par exemple, de croire que l'on peut convaincre le monde que l'agresseur est la République de Corée, elle-même envahie. Il est également vain de s'efforcer de convaincre le monde qu'une commission internationale comme la Commission des Nations Unies pour la Corée, créée par les Nations Unies et composée de représentants d'Etats souverains, puisse être un simple instrument des Etats-Unis, à la merci du jugement d'une seule Puissance. Personne ne le croira.

Now we are asked to hear the representatives of the people of North Korea as well. If the North Korean authorities wished to be heard, they could, as a beginning, be heard immediately by the United Nations Commission on Korea. But, would it be fitting for us to hear them in the Council at the very moment when they are waging war against the United Nations, denying the validity of its judgment, and ignoring its legal authority; would it be fitting for us to hear them immediately after their refusal to accept the solution recommended in the first place by the Security Council, namely, their return to the 38th parallel, which would have prevented the continuation of the armed conflict and would have opened the doors wide for the hearing of representatives of North Korea here?

Thus, in analysing the situation in this way, the delegation which I head is not taking a position against the principle that both parties must be heard in order to arrive at an impartial judgment, a principle recognized by the entire civilized world. It simply wishes to draw attention to the fact that in this case, one of the parties to the struggle is concerned—the North Korean authorities—which have repeatedly ignored the United Nations overtures and avoided contact with the United Nations, in spite of the fact that this impartial action would have been in the general interest, as its aim was justice, the maintenance of peace and international security, and the true independence of Korea.

In my opinion, the Council cannot admit the aggressor to its table until he loosens the grip which he has on the throat of his victim, and while he is still committing an offence against the Council and the United Nations as a whole. Furthermore, we are familiar with the position of the North Korean authorities, a position stated at length in their kind communications to us.

It is another mistake to think that, as we have been repeatedly told, the Security Council took the attitude it did in obedience to pressure or orders from the United States. As far as my delegation is concerned, I wish to state that our position is founded purely and exclusively on our respect for the United Nations Charter, on our desire to see the principle of collective security operate fully all over the world and at all times, and on our hope that all aggressors shall be prevented from violating international law and from suppressing free States or infringing their territorial integrity.

The free peoples of the world—those who may read whatever they wish, hear whatever they wish, meet whenever they like, discuss whatever they please, criticize their Governments, keep in touch with other peoples, hold free elections, and enter and leave their own territory freely—these peoples know full well that this is not a case of one State imposing its will on fifty-two others, but that all the fifty-three States have a certain conception of law, truth and justice and want it to be respected.

On nous demande à présent d'entendre également les représentants de la population de la Corée du Nord. Tout d'abord, si les autorités de la Corée du Nord désirent être entendues, elles peuvent l'être immédiatement par la Commission des Nations Unies pour la Corée. Mais conviendrait-il de leur accorder audience devant le Conseil de sécurité, au moment même où elles livrent une guerre à l'Organisation des Nations Unies, nient son autorité morale et font fi de son autorité juridique; conviendrait-il que nous le fassions au moment même où elles viennent de refuser de se conformer à la première recommandation du Conseil de sécurité — à savoir, le retrait sur le 38ème parallèle — solution qui aurait mis fin à la lutte armée et ouvert toutes grandes les portes du Conseil aux représentants de la Corée du Nord?

En analysant la situation de cette manière, la délégation que je préside ne prend nullement position contre le principe selon lequel, pour juger en toute impartialité, il faut entendre les deux parties, principe que défend le monde civilisé. Ma délégation déclare simplement que, dans le cas présent, c'est l'une des parties au conflit — les autorités de la Corée du Nord — qui a constamment refusé de tenir compte des initiatives prises par les Nations Unies et évité de prendre contact avec l'Organisation, dont l'action impartiale aurait cependant servi l'intérêt de tous; l'Organisation ne cherchait qu'à faire œuvre de justice, qu'à maintenir la paix et la sécurité internationales, et la véritable indépendance de la Corée.

Mais le Conseil, à mon sens, ne peut accepter que l'agresseur prenne place à sa table, tant que la main qui essaie d'étouffer la victime de l'agression ne relâchera pas son étreinte et que se poursuivra en même temps le défi qui est lancé par là même au Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies. En outre, nous connaissons le point de vue des autorités de la Corée du Nord, point de vue qui a été exposé en détail dans les aimables communications qu'elles nous ont adressées.

C'est une autre erreur que de croire, comme on nous l'a dit à plusieurs reprises, que le Conseil de sécurité, en adoptant l'attitude qui a été la sienne, a obéi à la pression ou à la volonté des Etats-Unis. En ce qui concerne la délégation de mon pays, je tiens à déclarer que l'attitude que nous avons prise résulte purement et exclusivement du fait que nous respectons la Charte des Nations Unies, que nous voulons que le principe de la sécurité collective soit effectivement mis en vigueur, dans le monde entier et en toutes circonstances et que nous souhaitons, enfin, voir tout agresseur empêché de violer la loi internationale, de mettre fin à l'existence d'Etats libres ou de porter atteinte à leur intégrité territoriale.

Le monde libre, celui qui peut lire ce qu'il veut, écouter ce qui lui plaît, se réunir quand il le veut, discuter les sujets de son choix, critiquer son Gouvernement, entrer en rapport avec les autres peuples, tenir des élections libres, entrer et sortir librement de son propre territoire le monde libre, dis-je, sait très bien qu'il ne s'agit pas, dans le cas présent, d'un Etat qui aurait imposé sa volonté à cinquante-deux autres, mais bien de cinquante-trois Etats qui ont une même conception de la loi, de la vérité et de la justice et entendent que cette conception soit respectée.

My country, for its part, can only look with favour upon the attempts of the Asian peoples, such as the Korean people and others, to set up Governments which the popular majority wants, and to achieve true independence. Thus, in taking the attitude it did, my delegation is definitely putting itself on the side of the peoples which wish to attain independence—true independence. What it does not want is for small minorities to set up here and there new and harsher forms of dependence.

It is another great mistake to think that fifty-two free nations would help to hide, to dissimulate or to become accomplices in the imperialistic acts of another nation. We cannot believe that those who say so really think so; or that they can hope to convince others with such statements.

I represent here only my own Government and speak only on its behalf; but I am absolutely certain that the Latin American States, for example, supported the decisions of the Security Council because they all believed that the Council was not lending its name to a military adventure, but was repelling aggression and obeying the Charter. In my opinion, the States of other continents are in precisely the same position.

It is true that all American republics have a series of international instruments which bind them together and form the legal basis of a powerful regional organization. It is also true that we maintain excellent relations with the United States. But I believe that no Latin American State would ever embark on a military venture abroad with the intention of subjugating a foreign people.

Nations can co-operate without giving up their own ideas and interests; and they can work together without submitting to the most powerful among them. Peoples can live in freedom and dignity without possessing great military power. On the American continent, no State is subject to another and the principle of legal equality is scrupulously observed.

In my view, the reaction of the United Nations in the Korean question means that the great majority of the Members is now convinced that truly peace-loving States must, from this day forward, achieve a still closer union and resist and repel aggression whenever and wherever it occurs.

Once the Republic of Korea was invaded the United Nations had only two choices: to do what it has done; or to perish. Indeed, if the United Nations had allowed Korea to be invaded and occupied, it would have ceased to function as a political instrument for the preservation of peace and for the protection of the independence of the peoples of the world; it would have been reduced to a bureaucratic office which regulated or administered only those matters on which the permanent Members were agreed, with the exception, of course, of its economic and social work.

Pour ce qui est de mon pays, il ne pourrait éprouver que de la sympathie à voir les peuples asiatiques, tels que le peuple coréen et d'autres, se donner un gouvernement représentant de façon sincère la majorité populaire et jouir d'une indépendance véritable. Ainsi donc, en optant pour l'attitude qu'elle a adoptée, ma délégation s'est rangée sans équivoque aux côtés des peuples qui veulent leur indépendance, mais une indépendance véritable. Ce qu'elle n'admet pas, c'est qu'on laisse de petites minorités créer, où que ce soit, de nouveaux et de plus durs servages.

On commet une grande erreur si l'on croit une fois de plus que cinquante-deux nations libres accepteraient de cacher ou de dissimuler une action impérialiste quelconque ou de s'en faire les complices. Nous ne pouvons penser que ceux qui le prétendent croient en leurs propres déclarations; et moins encore qu'ils espèrent, par ces déclarations, convaincre qui que ce soit.

Je ne représente ici que mon propre Gouvernement et je ne parle qu'en son nom, mais je suis absolument certain que, par exemple, les Etats de l'Amérique latine, qui ont appuyé les décisions du Conseil de sécurité, l'ont fait parce qu'ils avaient la conviction que le Conseil ne couvrirait pas de son nom une aventure militaire, mais qu'il repoussait une agression et, ce faisant, se conformait à la Charte. A mon avis, les Etats des autres continents se trouvent absolument dans la même situation.

Il est entièrement vrai que toutes les républiques d'Amérique ont conclu une série d'accords internationaux qui les lient les unes aux autres et qui constituent la base juridique d'une imposante organisation régionale. Il est vrai également que nous entretenons d'excellentes relations avec les Etats-Unis. Mais il n'est pas un seul Etat de l'Amérique latine, j'en suis convaincu, qui se laisserait jamais entraîner dans une aventure militaire étrangère dont l'objet serait d'assujettir un autre peuple.

Les nations peuvent très bien coopérer sans renoncer à leurs propres idées et sans sacrifier leurs intérêts; elles peuvent très bien travailler en commun, sans se soumettre au plus puissant. Il est possible que les peuples sauvegardent leur liberté et leur dignité même s'ils ne possèdent pas de grandes forces militaires. Sur le continent américain, aucun Etat n'est soumis à un autre et le principe de l'égalité en droit est respecté de manière exemplaire.

A mon avis, la façon dont l'Organisation des Nations Unies a réagi en ce qui concerne la question de Corée prouve que l'immense majorité des Etats Membres sont convaincus que les pays qui désirent réellement la paix devront désormais s'unir plus étroitement encore afin d'empêcher l'agression ou y mettre fin quel que soit le lieu et le moment où elle se produise.

Quand la République de Corée a été envahie, l'Organisation des Nations Unies s'est trouvée devant une alternative: agir comme elle l'a fait, ou disparaître. En fait, si l'Organisation des Nations Unies avait permis l'invasion et l'occupation de la Corée, elle aurait failli à son rôle d'instrument politique pour le maintien de la paix et de l'indépendance des peuples et serait devenue une simple officine bureaucratique, où ne seraient réglées et traitées que les questions sur lesquelles tous les membres permanents se trouveraient d'accord, mise à part naturellement l'activité sociale et économique.

However, since it is apparent that the permanent members are now in agreement with the Soviet Union on so few subjects, the true importance of the United Nations would greatly diminish if such disagreements persisted. But, must we now lose our faith in this international Organization? No, because the vast majority of the world wants peace, opposes interference in the affairs of others, wishes to allow each nation to do as it pleases, within its own territory, provided that it does not launch an attack on its neighbour—wishes to live and let live, as has been said so many times.

To achieve that goal, however, each State and each group of States must not believe that its mission is to conquer the world or to impose its ideas and system of life on the rest of the world. Nations must not launch columns of tanks nor propaganda columns designed to subvert the way of life of neighbouring States across their borders.

The chosen ways of life of the peoples encompass great territorial areas. No one is encircling or attempting to encircle anyone; instead, each one surrounds the other, depending on the point of view in reading the map.

Let States not feel that they are predestined to create a universal empire, and there will be peace. The world is not ready for the universal empire of any great Power, and any Power which attempts it will destroy itself and engulf the others in grief and blood.

It is impossible to resign oneself and agree that there is no means of escaping the flames. This can be avoided by following the path of truth and justice rather than the path of fear. The free world is too wide and prizes its liberty too highly to be intimidated.

Mr. SUNDE (Norway): I shall not try to compete with the President in his selected field, that of propaganda. He seems to know to perfection the technique of constant reiterations and the art of begging the important questions while drowning the real issues in a lava eruption of bold and unsubstantiated postulates. If this were an exercise in propaganda, our President would certainly graduate with high marks, far beyond my modest reach. I can assure the Council, however, that I shall be very careful to keep out of such a contest.

But this is not an arena of propaganda; this is the Security Council of the United Nations, entrusted by our Charter with responsibility for the maintenance of international peace and security. This responsibility we are bound to carry out not only as representatives of our respective Governments, but on behalf of the fifty-nine Members of the United Nations. During this month it is the particular responsibility of the representative of the Soviet Union to preside over and guide our deliberations in conformity with the Charter and our rules of procedure. Unless this important office is discharged impartially and in faithful adherence to the rules, the deliberations will necessarily bog down and

Or, comme on voit bien qu'il y a pour le moment fort peu de sujets sur lesquels quatre membres permanents soient d'accord avec l'Union soviétique, l'importance effective de l'Organisation des Nations Unies diminuerait beaucoup si les désaccords dont j'ai parlé subsistaient. Pourtant, devons-nous véritablement renoncer aux espoirs que nous avons placés dans cette Organisation internationale? Non, certes, car la grande majorité des hommes veulent la paix, ils ne veulent pas envahir la maison d'autrui, ils entendent que chacun puisse faire ce qui lui plaît chez soi, à condition de ne pas se préparer à prendre d'assaut la maison du voisin; la majorité des hommes veulent, comme on l'a dit tant de fois, "vivre et laisser vivre".

Il faut, pour cela, qu'aucun Etat ou groupe d'Etats ne croie qu'il a pour mission de conquérir le monde ou d'imposer son idéologie et son mode de vie au reste du monde. Il faut qu'il ne sorte des frontières de chaque pays ni colonnes de chars, ni campagnes de propagande subversive visant le mode de vie du pays voisin.

Les modes de vie que les peuples se sont donnés embrassent de grands espaces territoriaux. Personne n'encercle ni n'essaie d'encercler qui que ce soit; mais plutôt chacun de ces modes de vie entoure l'autre, selon la façon dont on regarde la carte du monde.

Que les Etats ne se croient pas prédestinés à créer un empire universel, et la paix régnera. Le monde n'est prêt à accepter d'empire universel de la part d'aucune grande Puissance, et celle qui tenterait de l'imposer s'anéantirait elle-même et plongerait toutes les autres dans les souffrances et dans le sang.

Nous ne pouvons nous résigner à accepter qu'il ne soit pas possible d'échapper à cette calamité. Il suffit pour cela de s'engager dans la voie de la vérité et de la justice, non dans celle de la peur. Le monde libre est assez fort et suffisamment épris de sa liberté pour qu'on ne puisse l'intimider.

M. SUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Je n'es-saierai pas de faire concurrence au Président dans le domaine qu'il s'est choisi, celui de la propagande. Il semble posséder à la perfection la technique de la répétition et l'art de faire des pétitions de principes tout en ensevelissant les problèmes véritables dans une éruption volcanique d'affirmations audacieuses et sans fondement. Si nous nous livrions ici à des exercices scolaires de propagande, notre Président obtiendrait certainement tous les prix. Mes intentions sont plus modestes. Je peux donner au Conseil l'assurance que j'éviterai soigneusement de participer à un concours de ce genre.

Mais nous ne sommes pas ici à des joutes de propagande; nous sommes au Conseil de sécurité des Nations Unies, auquel notre Charte a octroyé la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes tenus d'assumer cette responsabilité, non seulement en tant que représentants de nos Gouvernements respectifs, mais encore au nom des cinquante-neuf Etats Membres des Nations Unies. Ce mois-ci, il incombe au représentant de l'Union soviétique d'assurer la présidence et de guider nos débats conformément à la Charte et à notre règlement intérieur. Si cette fonction importante n'est pas exercée de façon impartiale et strictement conforme au règle-

degenerate into confused and futile prattle which will debase our Council and render it ludicrous in the eyes of the world.

I still hesitate to believe that this was the purpose of the representative of the Soviet Union when he returned to the Council two weeks ago to take over the Chair. After two weeks of his Presidency, however, the Council is still unable to solve those preliminary procedural questions which must necessarily be disposed of before we can get on with the substantive issues before us.

The President started out by a clearly unwarranted use of his Presidential powers when he ruled that the incumbent of China's chair should be excluded from our deliberations. Rules 15 and 17 of our rules of procedure make it quite clear that the credentials of a representative on the Security Council can be approved or disapproved only by a decision of the Council itself, and that the President has no power to rule on such issues under rule 30, relating to points of order. The President's ruling on 1 August [480th meeting] was even made in the teeth of a clear decision of the Council taken as late as 13 January [461st meeting] of this year, and the President knew just as well as every other member of the Council that the ruling had no chance of being acquiesced in or upheld. Is it not perfectly clear that that ruling could have no purpose other than to further propaganda aims and to embarrass those members of the Council who would like to have the Chinese representation question solved in a constitutional and a procedurally correct way?

At this stage, on the other hand, the President is confronted with a clear point of order raised by the representative of China [483rd meeting] with specific reference to rule 30, and he refuses to fulfil his presidential duty and give a ruling. He does not even deign to give a reason, but simply reiterates again and again that he is unable to make a ruling because of the situation which has arisen. I respectfully submit that this amounts to a most serious confession, a confession by our President that he is unable to perform a vitally important part of the duties which pertain to his high office. While occupying the Presidential chair, he is neglecting the Presidential duties, and I cannot avoid the impression that he is trying to impede and obstruct rather than to guide and facilitate the transaction of our business.

What legitimate objection could the President have to giving his ruling? Is it not just as clear now, as when he opened with his unwarranted ruling on 1 August, that a ruling gives him the advantage, inasmuch as it will then require a majority of seven votes to defeat his opinion? By his unexplained refusal to discharge his duty under rule 30 of our rules of procedure, the President is preventing the Council from proceeding to an orderly discussion of the substantive matters before it, and the world is presented with the unedifying spectacle of a Security Council hobbled and paralysed by dilatory tactics.

ment intérieur, le Conseil s'enlisera dans des débats qui dégèneront nécessairement en un bavardage confus et futile, avilissant le Conseil et le rendant ridicule aux yeux du monde entier.

J'hésite toujours à croire que tel était l'objet du représentant de l'URSS lorsqu'il est revenu au Conseil, il y a deux semaines, pour en assurer la présidence. Cependant, il y a deux semaines qu'il assure cette présidence et le Conseil n'est toujours pas en mesure de résoudre des questions préliminaires de procédure, questions qui doivent pourtant être réglées pour qu'il puisse poursuivre l'examen des questions de fond dont nous sommes saisis.

Le Président a commencé par faire un usage manifestement injustifié de ses pouvoirs en décidant que le titulaire du siège de la Chine devait être exclu de nos réunions. Les articles 15 et 17 de notre règlement intérieur indiquent clairement que les pouvoirs d'un représentant auprès du Conseil de sécurité ne peuvent être approuvés ou désapprouvés que par une décision du Conseil lui-même, et l'article 30, qui a trait aux motions d'ordre, ne donne pas au Président le pouvoir de prendre une décision sur cette question. La décision prise par le Président le 1er août [480ème séance] faisait fi d'une décision très claire du Conseil, prise assez récemment, le 13 janvier de cette année [461ème séance], et le Président savait tout, comme tout autre membre du Conseil, que sa décision n'avait aucune chance d'être acceptée ou maintenue. N'est-il pas évident que cette décision ne pouvait avoir d'autre objet que de favoriser des desseins de propagande et de mettre dans l'embarras ceux des membres du Conseil qui souhaitent que la question de la représentation de la Chine soit résolue de façon réglementaire, tant au point de vue constitutionnel qu'au point de vue de la procédure?

D'autre part, le Président est maintenant saisi d'une motion d'ordre précise qu'a présentée [483ème séance] le représentant de la Chine, en se référant expressément à l'article 30, et il refuse de s'acquitter de ses fonctions présidentielles et de se prononcer sur cette motion. Il ne daigne même pas donner de raisons, il se contente de répéter avec persistance qu'il n'est pas en mesure de se prononcer, à cause de la situation qui s'est créée. Je voudrais faire respectueusement observer que ce refus équivaut à un aveu très grave: notre Président reconnaît ainsi qu'il est incapable de s'acquitter d'une partie essentielle des fonctions propres à la charge élevée qu'il assume. Il occupe le fauteuil présidentiel, mais néglige les fonctions présidentielles, et je ne puis me défaire de l'impression qu'il essaie de mettre des obstacles et des entraves à nos débats, et non de les guider et de les faciliter.

Quelle raison légitime le Président pourrait-il avoir pour ne pas formuler de décision? N'est-il pas manifeste aujourd'hui, comme il l'était lorsqu'il a ouvert la séance du 1er août par sa décision non justifiée, qu'une décision lui donne l'avantage, puisqu'il faut ensuite une majorité de sept voix pour l'annuler? En refusant, sans explication, de s'acquitter de ses fonctions aux termes de l'article 30 de notre règlement intérieur, le Président empêche le Conseil de procéder à un examen ordonné des questions de fond dont il est saisi, et le monde assiste à ce spectacle peu édifiant d'un Conseil de sécurité qui est entravé et paralysé par des manœuvres dilatoires.

No doubt, it serves the propaganda purposes of the Soviet Union to argue as if the issue before the Council were whether representatives from both the warring parties, or only from one of them, should be allowed to participate in its deliberations. This propaganda is wholly gratuitous, however, because the President knows just as well as everybody else at this table that he cannot be taken at his word and forced to invite the representative of the Republic of Korea along with a representative of his friends in the North as long as the Council is prevented from coming to this issue by his refusal to rule on the point of order which blocks further progress.

Nobody is deluded by this propaganda stunt, however. The proposal that both parties should be heard is not even an original idea of the Soviet Union delegation. It was first made, in good faith, by the representative of Yugoslavia [473rd meeting]. Our Yugoslav colleague, however, has enough good sense and respect for orderly procedure not to press this issue again before it is taken up at the proper stage of the Council's deliberations.

The issue before the Council is the preliminary procedural question which has been raised on a point of order by the representative of China, namely, whether or not the Council's decision of 25 June obliges the President to invite the representative of the Republic of Korea to take his seat at the table during its discussion of the Korean question. The President refuses to resolve this question in accordance with rule 30 and proposes instead that the Council proceed immediately to vote on his proposal to invite representatives from both North Korea and South Korea. What would be the situation if the Council proceeds in accordance with the President's plan?

In case the President's proposal were adopted, there would of course be no procedural difficulties of any kind. Representatives from both parties would be invited, and the Council would at long last be able to proceed with the substantive questions before it. But what would be the situation in case his proposal were rejected? Let us assume that only six members vote for his proposal and the remaining five vote against. The situation would obviously then be completely confused and illogical. In the opinion of the overwhelming majority of this Council, a binding decision has already been taken to admit the representative of the Republic of Korea during its discussion of the Korean question, from which it follows that seven opposing votes would be required to exclude him. If the Council were to vote in the tricky way proposed by the President, five votes would nevertheless—as I have already shown—suffice to exclude him.

Is it not perfectly clear, in these circumstances, that the possibility of mutually contradictory decisions must be eliminated in the regular way provided for in our rules of procedure, namely, by a ruling of the President?

I, for one, am firmly convinced that the Council's decision of 25 June to admit the representative of the Republic of Korea remains valid for this meeting, and that it would consequently require seven votes to de-

Assurément, cela sert la propagande de l'Union soviétique de raisonner comme si la question dont le Conseil est saisi était de savoir si les représentants des deux parties belligérantes, ou ceux de l'une d'entre elles seulement, doivent être admis à participer à ces débats. Cependant, cette propagande est purement gratuite, parce que le Président sait aussi bien que chacun d'entre nous que l'on ne peut le prendre au mot et le forcer à inviter le représentant de la République de Corée en même temps qu'un représentant de ses amis du Nord; tant que, refusant de prendre une décision sur la motion d'ordre, il empêchera le Conseil d'aborder cette question, interdisant tout autre progrès.

Cet artifice de propagande, d'ailleurs, n'abuse personne. La proposition tendant à entendre les deux parties n'est même pas une idée originale de la délégation de l'Union soviétique. C'est le représentant de la Yougoslavie qui a été le premier à la présenter [473^{ème} séance], de bonne foi. Notre collègue yougoslave, cependant, a assez de bon sens et de respect à l'égard d'une procédure ordonnée pour ne pas insister afin que le Conseil débâte à nouveau cette question avant le moment approprié.

La question dont est saisi le Conseil est la question préliminaire de procédure que le représentant de la Chine a soulevée au moyen d'une motion d'ordre et qui consiste à savoir si la décision prise le 25 juin par le Conseil oblige ou non le Président à inviter le représentant de la République de Corée à prendre place à la table du Conseil pendant l'examen de la question de Corée. Le Président se refuse à trancher cette question conformément à l'article 30 et propose, en revanche, que le Conseil passe immédiatement au vote sur sa proposition tendant à inviter les représentants de la Corée du Nord comme ceux de la Corée du Sud. Quelle serait la situation si le Conseil agissait conformément au plan du Président?

Au cas où sa proposition serait adoptée, il n'y aurait évidemment aucune espèce de difficulté de procédure. Des représentants des deux parties seraient invités, et le Conseil serait enfin en mesure de procéder à l'examen des questions de fond dont il est saisi. Mais quelle serait la situation si sa proposition était rejetée? Supposons que six membres seulement se prononcent en faveur de sa proposition et que les cinq autres membres votent contre. Il est évident que la situation serait alors extrêmement confuse et illogique. De l'avis de la grande majorité des membres du Conseil, il a déjà été décidé d'admettre le représentant de la République de Corée à nos délibérations sur la question de Corée, et cette décision nous lie; il faudrait donc, pour exclure le représentant de la République de Corée, que sept membres du Conseil se prononcent dans ce sens. Néanmoins, si le Conseil devait se prononcer selon la procédure pleine de supercherie que le Président a proposée, il suffirait, comme je l'ai déjà indiqué, de cinq voix pour exclure le représentant de la République de Corée.

Dans ces conditions, n'est-il pas évident qu'il faut faire disparaître la possibilité de décisions contradictoires en ayant recours à la procédure normale prévue par notre règlement intérieur, savoir une décision du Président?

Personnellement, je suis fermement convaincu que la décision du 25 juin, par laquelle le Conseil a admis le représentant de la République de Corée à nos débats, est valable pour la présente séance et que, par consé-

prive him of that privilege. The representative of the Soviet Union is perfectly entitled to hold the contrary opinion, but as President he has not the right to block the resolution of this preliminary issue by arbitrarily refusing to state his ruling when the question is properly referred to him on a point of order.

This is the only issue which is properly before the Council at this stage, but the President's obstinate refusal to fulfil his duty under rule 30 has grave implications which far transcend this immediate issue. The broader issue which we are compelled to face is whether or not the President is free, according to his pleasure and convenience, to observe or disregard the rules under which this Council operates. As far as the convenience and aims of our President are concerned, there is one question which presses itself upon me more and more insistently as this confused and disorderly debate hobbles along; that is, whether it is not precisely the objective of the Soviet Union delegation to prevent debate of the Council from progressing from the preliminary procedural wrangles to an orderly consideration and disposal of the substantive issues before it.

The President has insisted very strongly that the resolutions adopted concerning the Korean question before his return to the Council were null and void because they were adopted without the concurrence of two permanent members, namely, his own country and the People's Republic of China. The Soviet Union is now very ably represented by the President, but the Chinese representation remains unchanged. We all assumed, when the representative of the Soviet Union returned and stayed on as President after the defeat of his first ruling, that he had decided to abide by the majority's decision in regard to the Chinese representation. It seemed inconceivable that a responsible representative should wish to preside over the Council while maintaining that it was incompetent to make any substantive decisions. After two weeks of fruitless procedural wrangles, however, it seems pertinent to ask the President for an explanation of the patent inconsistency between his above-mentioned objection to the Council's competence and the fact that he continues to preside over its deliberations.

Sir Benegal N. RAU (India) : I should like to confine my present intervention to a matter which has been causing my delegation grave concern. We are all of us, I hope, anxious for the earliest possible restoration of peace in Korea, not only in the interests of Korea itself, but also of world peace.

Just about a year ago, the United Nations Commission on Korea, after pointing out that the root of the trouble lay in the artificial division of the peninsula, went on to say :

"The world-wide antagonism between the Union of Soviet Socialist Republics and the United States of

quent, il faudrait réunir les voix de sept membres pour priver le représentant de la République de Corée de ce privilège. Certes, le représentant de l'URSS a le droit d'être d'avis contraire, mais, en tant que Président, il n'a pas le droit d'entraver la solution de cette question préliminaire en refusant arbitrairement de se prononcer lorsque la question lui est soumise régulièrement par voie d'une motion d'ordre.

C'est la seule question dont le Conseil soit, à vrai dire, saisi en ce moment, mais le refus obstiné du Président de s'acquitter des fonctions qui lui incombent en vertu de l'article 30 a des conséquences graves et qui dépassent de beaucoup la portée de cette simple question d'intérêt immédiat. La question plus vaste que nous sommes contraints d'envisager est celle de savoir si le Président est libre, selon son bon plaisir, de se conformer ou de déroger au règlement qui régit les délibérations du Conseil. En ce qui concerne le bon plaisir et les objectifs de notre Président, il est une question qui se pose à moi de façon de plus en plus insistante à mesure que ce débat confus et désordonné se prolonge; cette question est la suivante : le but de la délégation de l'Union soviétique ne serait-il pas précisément d'empêcher que le Conseil progresse dans ses délibérations et, sortant de l'imbroglio des questions de procédure préliminaires, passe à l'examen ordonné et au règlement des questions importantes dont il est saisi ?

Le Président a déclaré avec beaucoup d'insistance que les résolutions adoptées au sujet de la question coréenne avant son retour au Conseil sont nulles et non avenues parce qu'elles ont été adoptées sans que deux des membres permanents du Conseil y souscrivent, à savoir son propre pays et la République populaire de Chine. L'URSS a maintenant un représentant très capable dans la personne du Président, mais la représentation de la Chine est restée inchangée. Lorsque le représentant de l'Union soviétique est revenu prendre sa place à la table du Conseil et qu'il a continué d'assumer la présidence après que sa première décision eut été annulée, nous avons tous supposé qu'il était résolu à se conformer à la décision que la majorité avait prise au sujet de la représentation de la Chine. Il paraissait inconcevable qu'un représentant responsable fût désireux d'assumer la présidence du Conseil de sécurité tout en affirmant que le Conseil n'avait pas compétence pour se prononcer sur des questions de fond. Cependant, après deux semaines de débats confus et sans issue sur des questions de procédure, il y a lieu, semble-t-il, de demander des éclaircissements au Président sur l'illogisme manifeste qui existe entre le fait qu'il a dénié toute compétence au Conseil, comme je l'ai déjà dit, et le fait qu'il continue à diriger les délibérations du Conseil.

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*) : J'aimerais limiter mon intervention à une question qui préoccupe sérieusement ma délégation. Nous désirons tous, je l'espère, que la paix soit rétablie aussi rapidement que possible en Corée, non seulement dans l'intérêt de la Corée, mais encore dans celui de la paix du monde.

Il y a environ un an, la Commission des Nations Unies pour la Corée, après avoir indiqué que les difficultés découlait de la division artificielle de la péninsule, déclarait :

"L'antagonisme qui, en tous les points du monde, existe entre les États-Unis et l'Union des Républiques

of law and of fact. Decisions taken by the Council America continues to be, as it was when the Temporary Commission was in Korea, one of the basic factors underlying the present difficulties. Without a new effort by those Powers to reach agreement on the question of Korea, no substantial progress towards the achievement of unification on the basis of the principles approved by the General Assembly can be made¹."

I was hoping that with the President's return to this Council a new effort of this kind would become possible and would be made inside the Council, with such assistance as the other countries represented here could give. That hope has somewhat receded now. The course of the debates in this Council has served to increase rather than reduce the tension between the two great Powers. Can we do anything at this stage to prevent further deterioration of relations and at the same time advance the cause of peace? Suppose, for instance, the Council were to appoint a committee consisting of, say, its non-permanent members to study all draft resolutions or proposals that have been or may be presented for or under the title of "A peaceful settlement in Korea", including proposals for the future of Korea, and to submit their recommendations to the Council by a specified date. I have said "draft resolutions or proposals" because in addition to the draft resolutions already presented by the United States [S/1653] and the Soviet Union [S/1668 and S/1679], there may be proposals submitted by others, for example, the United Nations Commission on Korea.

I have suggested a committee of the non-permanent members because none of them can be accused or suspected of any expansionist ambitions. It will be open to the Committee at the appropriate time to hear any person its members please. They can meet in private or in public. Their proceedings may be expected to be smooth and expeditious. The Committee's recommendations, of course, will come before the Council in due course, and the Council will be free to deal with them as it thinks fit. At some point of time, this Council will have to frame and publish its own proposals for the future of Korea, once hostilities cease and the North Korean authorities withdraw their forces in accordance with the resolutions already adopted by the Council. The Committee's work may assist towards that end. Meanwhile the Council will be spared the necessity of further discussing at least two of the draft resolutions now before it, because they bear on the question of a peaceful settlement and will therefore be studied by the Committee in the first instance. In this way we can avoid acrimony, save time, and go forward with our work with some hope of useful results. If this suggestion finds sufficient support, in principle, I should be prepared to present a draft resolution to that effect.

Mr. CHAUVEL (France) (translated from French): I believe I am correct in stating that the return of the President to the Council has been a source of consider-

¹ See *Official Records of the fourth session of the General Assembly*, Supplement No. 9, Volume I, page 34.

socialistes soviétiques reste, tout comme lorsque la Commission temporaire se trouvait en Corée, un des facteurs de base des difficultés actuelles. Sans un nouvel effort de ces Puissances pour arriver à un accord sur la question coréenne, aucun progrès réel ne peut être accompli vers la réalisation de l'unification fondée sur les principes approuvés par l'Assemblée générale¹."

J'espérais que, avec le retour du Président au Conseil, un nouvel effort de cet ordre serait possible et serait tenté au sein même du Conseil, avec l'aide que pourraient apporter les autres pays représentés ici. Cet espoir a quelque peu faibli maintenant. L'évolution des débats au sein du Conseil a servi à accroître plutôt qu'à diminuer la tension entre les deux grandes Puissances. Pouvons-nous, à l'heure actuelle, faire quelque chose pour empêcher que la situation ne s'aggrave encore et pour servir en même temps la cause de la paix? Supposons, par exemple, que le Conseil nomme un comité comprenant, disons, ses membres non permanents, qui seraient chargés d'étudier tous les projets de résolution ou propositions qui ont été ou qui peuvent être présentés en vue d'un "règlement pacifique en Corée" ou sous ce titre, y compris des propositions relatives à l'avenir de la Corée, et de présenter leurs recommandations au Conseil à une date déterminée. J'ai dit "projets de résolution ou propositions" parce que, outre les projets de résolution déjà présentés par les Etats-Unis [S/1653] et l'Union soviétique [S/1668 et S/1679], d'autres propositions peuvent être présentées, par exemple par la Commission des Nations Unies pour la Corée.

J'ai suggéré de constituer un comité composé des membres non permanents parce qu'aucun d'eux ne peut être accusé ou soupçonné de la moindre ambition expansionniste. Ce comité aura la faculté, lorsqu'il le jugera utile, d'entendre toute personne à qui il désirera accorder audience. Il pourra se réunir en privé ou en public. On peut penser que ses débats se dérouleront sans difficulté et rapidement. Bien entendu, le comité présentera en temps voulu ses recommandations au Conseil, qui sera libre d'y donner la suite qu'il jugera bon. Le moment viendra où le Conseil élaborera et publiera ses propres propositions relatives à l'avenir de la Corée, quand les hostilités auront cessé et quand les autorités de la Corée du Nord auront évacué leurs troupes conformément aux résolutions déjà adoptées par le Conseil. Les travaux du comité pourront aider à atteindre cet objectif. Dans l'intervalle, le Conseil ne sera plus dans l'obligation de poursuivre l'examen de deux au moins des projets de résolution dont il est maintenant saisi, parce que ces projets de résolution ont trait à la question d'un règlement pacifique, et que, par conséquent, leur examen incombera au comité en première instance. Nous pourrions ainsi éviter des propos acrimonieux, gagner du temps et poursuivre nos travaux avec quelque espoir d'aboutir à des résultats utiles. Si le principe de cette suggestion rencontre un appui suffisant, je suis prêt à présenter un projet de résolution dans ce sens.

M. CHAUVEL (France): Je ne crois pas me tromper en disant que le retour du Président au milieu de nous a été une grande satisfaction pour nous tous. En bon

¹ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale*, Supplément No 9, volume I, page 34.

able satisfaction to us all. As a loving father, the Security Council is ever ready to kill its fattest calf to celebrate the return of the prodigal son.

It must be stated, in truth, that the return has been limited to the Security Council itself, the USSR delegation not having resumed its seat either at the Military Staff Committee or at the Committee on Conventional Armaments, both of which are subsidiary organs of the Security Council. Some people have been tempted to conclude that the President returned merely in that capacity, and not as representative. He has taken pains, however, to dispel whatever doubts may have been entertained in that connexion. He has been careful to point out exactly when he was speaking as President and when as representative, when as Doctor Jekyll and when as Mr. Hyde.

In view of the over-all effects of his presence, in one and the other capacity, I feel constrained to make the following statement.

On 25 June last the Council was seized [473rd meeting] of the North Korean aggression against the Republic of Korea and on that very day it proceeded to take vital decisions. Since then, namely on 27 June, 7 July and 31 July [474th, 476th, 479th meetings] the Council took further decisions of great importance which have to this time determined and governed the action undertaken by the United Nations to restore peace and order in Korea.

On 1 August the President assumed responsibility for our debates and called upon the Council to meet on that day. At his behest, we met on 1, 2, 3, 4, 8, 10 and 11 August [480th-486th meetings]. In those twelve days, those seven meetings, what has the Council done? Nothing. In fact, in those twenty-three hours of debate we have not been able even to begin discussing our agenda. We have run into a point of order on which the President stubbornly refused to make a presidential ruling which would have enabled the Council to take a decision and to proceed with its work.

We have debated that point of order, and that no doubt might appear futile. It would indeed be futile if a point of procedure alone were involved, especially in view of the fact that, whatever the point of procedure might be, the trend of the vote seems clear. It would even be culpable futility at a time when men are fighting, suffering and dying in Korea. But a question of procedure is not all which is involved. There is also a matter of grave concern and of great consequence. The question is whether a decision taken by the Council may be brought up again without its consent.

It is not difficult to see that the question of principle is of great importance. In fact, in the eyes of the world and of the members of the Council itself, the Council's authority is at stake. That also applies to the question of fact. Far more than one decision was taken by the Council on 25 June 1950. It not only invited the representative of the Republic of Korea to take a seat at the Council table "during consideration of this case". It adopted the resolution "concerning the complaint of aggression upon the Republic of Korea" [S/1501].

While these twenty-three hours of discussion may have served no other purpose, they have at least clearly revealed the views of most of us concerning that point

père de famille, le Conseil de sécurité est toujours prêt à faire tuer le plus gras de ses veaux pour fêter le retour de l'enfant prodigue.

Ce retour, à la vérité, a été limité au Conseil de sécurité proprement dit. La délégation de l'URSS, en effet, n'a reparu ni au Comité d'état-major, ni à la Commission des armements de type classique, organismes dépendants du Conseil. D'aucuns ont été tentés d'en conclure que le Président ne nous était revenu qu'en qualité de Président, non de représentant. Toutefois, il a pris soin de dissiper lui-même toute équivoque à cet égard. Il nous a très précisément dit quand il parlait en tant que Président, quand en tant que représentant, quand en tant que docteur Jekyll, quand en tant que Mr. Hyde.

Considérant donc les effets de sa présence d'une manière globale, l'une et l'autre qualité comprises, je me vois contraint de dire ceci.

Le Conseil a été saisi, le 25 juin dernier [473ème séance], de l'agression commise par les Coréens du Nord contre la République de Corée. Dès ce même jour, il a pris des décisions essentielles. Depuis lors, le 27 juin, le 7 juillet et le 31 du même mois [474ème, 476ème et 479ème séances], il a pris d'autres décisions, toutes fort importantes et qui ont déterminé et gouverné jusqu'à ce jour l'action entreprise par les Nations Unies pour rétablir l'ordre et la sécurité en Corée.

Le 1er de ce mois, le Président a assumé la direction de nos débats. Il nous a convoqués pour ce jour même, et nous nous sommes réunis, à son appel, les 1er, 2, 3, 4, 8, 10 et 11 août [480ème-486ème séances]. En ces douze jours écoulés, en ces sept séances, qu'a fait le Conseil? Rien. En ces vingt-trois heures de discussion, en effet, nous n'avons pu seulement aborder la discussion de notre ordre du jour. Nous avons buté sur une question d'ordre, et, sur cette question, le Président s'est obstinément refusé à prendre une décision présidentielle qui eût permis au Conseil de se prononcer, puis d'aller de l'avant.

Nous avons discuté de cette question d'ordre. Et, sans doute, cela peut paraître futile. Sans doute, s'il ne s'agissait que de procédure — alors surtout que, quelle que soit la procédure, le sens du vote ne paraît pas douteux — ce serait là futilité. Ce serait là futilité coupable, alors qu'en Corée des hommes se battent, souffrent et meurent. Mais il ne s'agit pas seulement de procédure. Il s'agit d'une question grave et de grande conséquence. Il s'agit de savoir si une décision prise par le Conseil peut être remise en cause sans son aveu.

La question de principe, on l'aperçoit sans peine, est de grande conséquence. En effet, l'autorité du Conseil est en jeu à l'égard du monde comme de ses propres membres. La question de fait l'est aussi. Car, enfin, le Conseil, à cette date du 25 juin 1950, n'a pris qu'une seule décision; il n'a pas seulement invité le représentant de la République de Corée à prendre place à la table du Conseil "pendant l'examen de la présente question", en l'espèce la question de Corée. Il a adopté la résolution concernant la "plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée" [S/1501].

Ces vingt-trois heures de débats, si elles n'ont rien donné d'autre, ont du moins fait apparaître avec clarté le sentiment de la plupart d'entre nous sur ce point de

cannot and shall not be brought up again without its consent.

That, as I have already stated, is both clear and evident. Why then does the President, with the full support of the representative of the Soviet Union, stubbornly remain on a road which is clearly an impasse?

To understand that, it would be necessary to have some idea of the reasons which have prompted the representative of the Soviet Union to resume his seat in the Council and to do so precisely when, under the system of alphabetical order, he would take over the Presidency. An analysis of our recent debates may supply some facts in that connexion.

I shall allude briefly to what the President has told us were the reasons which prevent him from making the ruling which everyone has asked him to make. These reasons are not valid.

The President says that he was not here on 25 June. No one is attempting to deny that. But why was he not here? What authority, if not that of his Government, kept him away from the Council?

The French delegation has on several occasions expressed its views as to the absence of the delegation of the USSR. I wish to repeat today that that absence was certainly contrary to the spirit and, in our opinion, also to the letter of the Charter. It is our view that the delegation of the USSR, in withdrawing from the Council, has failed to live up to its obligations to the United Nations community, and it appears to us very strange that it should attempt to draw any legal consequence from the error which it chose to commit.

There is more to be said, however, concerning the absence of the Soviet Union delegation on 25 June and from all the meetings of the Council held between that date and 1 August. The Soviet Union delegation was advised, as were all the other delegations, that a meeting of the Security Council had been called for 25 June. It therefore knew that the Council was to meet at 2 p.m. on that day to be seized of an aggression upon the Republic of Korea. Had it wished, it could have participated in the discussion. Aside from the Presidency, it could have done so under the same conditions as today. By that I mean that the representative of the USSR would have been seated, as he is today, at the same table as the representative of China. From his seat he could have explained the position of Moscow. Had he wished to do so, he could, through the use of his right to veto, have prevented the Council from taking the decisions which it has taken. He did not do so. He let the Council denounce the aggression, order the cease-fire, call upon the aggressor to withdraw to the 38th parallel, invite the support of the United Nations to ensure implementation of its decisions and decide on the establishment of a unified command; he allowed it to be left to the United States Government to designate the person who was to assume that command. For five weeks, I repeat, he allowed that action to continue and to develop. In full knowledge of the facts, he allowed the Council to proceed. How can he now claim, these five weeks later, to object, as President, to the continuation and development of that action?

Let it not be claimed that, between 25 June and 1 August, the question of China's representation constituted an obstacle to the presence of the USSR delegation. Despite the fact that no progress has been made on that question, Mr. Malik is nevertheless with us,

droit et de fait. Sans l'aveu du Conseil, ses décisions ne peuvent être remises en cause; elles ne le seront pas.

Cela, ai-je dit, est clair; cela est évident. Pourquoi donc alors le Président, avec l'aide du représentant de l'URSS, s'obstine-t-il dans une voie qui est manifestement une impasse?

Pour le comprendre, il faudrait avoir une idée des raisons qui ont amené le représentant de l'Union soviétique à reprendre sa place au milieu de nous et à le faire au moment même où l'ordre alphabétique lui attribuait la présidence. Une analyse de nos débats récents peut, à cet égard, nous fournir quelques données.

Je passerai rapidement sur ce que le Président nous a dit des raisons qui le détournent de prendre une décision présidentielle réclamée de toutes parts. Ces raisons ne sont pas valables.

Le Président n'était pas là, dit-il, le 25 juin. Nui ne songe à le nier. Mais pourquoi n'était-il pas là? Quelle volonté le retenait hors du Conseil, si ce n'est celle de son Gouvernement?

Sur l'absence même de la délégation de l'URSS, la délégation française s'est exprimée à diverses reprises. Je répète aujourd'hui que cette absence est certainement contraire à l'esprit de la Charte et, nous semble-t-il, à sa lettre même. Nous considérons que la délégation de l'URSS, en se retirant du Conseil, a forfait à ses obligations à l'égard de la communauté des Nations Unies, et il nous paraît fort étrange qu'elle prétende tirer, de cette faute qu'elle a choisi de commettre, une conséquence juridique quelconque.

Mais, sur l'absence de la délégation de l'Union soviétique, et le 25 juin, et lors de toutes les séances du Conseil qui ont eu lieu entre cette date et le 1er août, il y aurait autre chose à dire. La délégation de l'Union soviétique a été avisée, comme les autres, de la convocation du Conseil; elle savait donc que le Conseil se réunirait à cette date, à 14 heures, pour connaître d'une aggression contre la République de Corée; il lui était loisible de participer à la discussion; elle aurait pu le faire, présidence à part, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui; je veux dire que le représentant de l'URSS se serait trouvé, comme aujourd'hui, assis à la même table que notre collègue chinois. De sa place, il aurait pu exposer le point de vue de Moscou; il aurait pu, si tel avait été son désir, empêcher, en usant de son droit de veto, les décisions qui sont intervenues; or, il n'en a rien fait; il a laissé le Conseil dénoncer l'agression, ordonner le cessez-le-feu, enjoindre le retour de l'agresseur sur le 38ème parallèle, faire appel au concours des Nations Unies pour assurer l'application de ses volontés, décider la création d'un commandement unifié; il a laissé ensuite le Gouvernement des Etats-Unis désigner la personne qui assumerait ce commandement. Il a laissé, dis-je, se poursuivre et se développer cette action pendant cinq semaines. Il a, en toute connaissance de cause, laissé faire le Conseil. Comment peut-il prétendre, après ces cinq semaines, s'opposer, en qualité de Président, à cette même poursuite, à ce même développement?

Qu'on ne nous dise pas que la question de la représentation de la Chine constituait, entre le 25 juin et le 1er août, un obstacle à la présence de la délégation de l'URSS, puisque, la question de la représentation chinoise en étant aujourd'hui au même point que le

and as he was so careful to point out, he is here both as President and as representative of the Soviet Union.

It is no use telling us that one or other of the decisions taken on 25 June is irregular because it was taken in the absence of two permanent members of the Council. Apart from what I have just said, the Soviet Union representative, in supplying the President with this argument, is being self-contradictory. He himself is asking us to take certain urgent decisions. But from his own point of view, in accordance with his own argument, one of the permanent members of the Council is not represented here: then is what was false yesterday true today? And what will be false tomorrow?

What is incontrovertible and perfectly apparent is the paralysis with which the Presidency of the representative of the USSR has stricken the Council.

It is equally obvious that this paralysis is not the same thing as neutralization. I mean that it does not have the same effect on the disputants. To paralyze the Council, which has assumed the responsibility of committing the United Nations to the defence of the Republic of Korea, is to aid the North Koreans, the aggressors against that Republic.

It is quite evident, finally, that a great effort is being made to disrupt the unity of the Council, to isolate the United States within the Council itself, and to place upon the Washington Government the responsibility for what, for the purposes of propaganda in Asia or elsewhere, is put before us under the travesty of a United States aggression against the Korean people.

The method employed for that purpose is simple. It is merely to point at a chair and call it a table. Thereupon surprise and indignation is expressed if anyone ventures to deny that the chair is a table, if anyone refuses to see the table where there is a chair. It is a fascinating method, this assertion of the wizardry of language, this transmutation of objects merely by the use of the dictionary. Its strength lies in the assertion itself. From the point of view of ourselves, the public, I think that to try to prove what is not susceptible of proof, what lies within the realm of faith, is to weaken it. It is a mistake to lay fragments of speeches or articles side by side and make of them some sort of harlequin's costume to wrap around what should be evidence. The evidence carries its own conviction. When the water was changed into wine, the guests at the marriage feast at Cana drank the wine and knew it as such. When we are told here that a chair is a table, we still see a chair. When we are told that North Korean aggression against the Republic of Korea is a United States aggression against the Korean people, we remember the dates, we remember the facts. We have no need of speeches or articles to judge North Korean premeditation and preparation, the lack of foresight and absence of preparation on the part of South Korea. Both of them, unfortunately, are clearly to be seen on the map.

As for the assertion purporting to give the impression — what simple-minded person could believe it? — that the United States supplied the Republic of Korea with arms for aggression, that seems to me a particularly outrageous demonstration of impudence. The Govern-

25 juin, M. Malik n'en est pas moins parmi nous, et qu'il s'y trouve, il nous l'a précisé, en qualité de représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en même temps qu'en qualité de Président.

Qu'on ne nous dise pas que telle ou telle décision en date du 25 juin est irrégulière parce que prise en l'absence de deux membres permanents du Conseil. Outre ce que j'en ai dit tout à l'heure, le représentant de l'Union soviétique, en fournissant cet argument au Président, se met en contradiction avec lui-même. Lui-même en effet nous demande de prendre d'urgence certaines décisions. Or, de son propre point de vue, d'après la thèse qui est la sienne, un des membres permanents du Conseil n'est pas représenté ici: l'erreur d'hier est-elle donc la vérité d'aujourd'hui? Et quelle sera l'erreur de demain?

Ce qui demeure et qui apparaît à tous les yeux est la paralysie dont la présence, au fauteuil présidentiel, du représentant de l'URSS a frappé le Conseil.

Il est tout aussi clair que cette paralysie n'est pas une neutralisation. Je veux dire qu'elle n'a pas les mêmes effets sur les parties en présence, sur les deux parties en présence. En effet, paralyser le Conseil qui a pris la responsabilité d'engager les Nations Unies dans la défense de la République de Corée, c'est aider les Coréens du Nord, agresseurs de la République.

Il est bien évident enfin qu'un grand effort est fait pour rompre la solidarité du Conseil, pour isoler, au sein même du Conseil, les Etats-Unis d'Amérique, et pour faire porter au Gouvernement de Washington la responsabilité de ce qui, à des fins de propagande en Asie ou ailleurs, nous est représenté en travesti comme une agression des Etats-Unis contre le peuple coréen.

Le procédé utilisé à cette fin est simple. Il consiste, désignant une chaise, à la baptiser table. Ceci fait, on s'étonne et on s'indigne devant quiconque s'aviserait de nier que la chaise soit une table, devant quiconque refuserait de voir la table là où est une chaise. C'est un procédé fascinant que cette affirmation de la magie du langage, que cette transmutation des objets par la seule force du vocabulaire. Sa force réside dans l'affirmation même. Du point de vue du public que nous sommes, je pense que c'est l'affaiblir que d'essayer de prouver ce qui n'est pas susceptible de preuve, ce qui est du domaine de la foi. C'est une erreur que de constituer, en mettant bout à bout des fragments de discours ou d'articles, je ne sais quel vêtement d'Arlequin pour en draper ce qui doit être une évidence. L'évidence s'impose d'elle-même. Quand l'eau fut changée en vin, les invités aux noces de Cana burent le vin et le connurent pour tel. Quand on nous dit ici que la chaise est une table, nous continuons de voir une chaise. Quand on nous dit que l'agression des Coréens du Nord contre la République de Corée est une agression des Etats-Unis contre le peuple coréen, nous nous rappelons les dates, nous nous rappelons les faits. Nous n'avons pas besoin de discours ou d'articles pour apprécier la préméditation et la préparation des Coréens du Nord, l'imprévision et l'absence de préparation de la Corée du Sud. L'une et l'autre, hélas, s'inscrivent sur la carte.

Quant à l'affirmation tendant à faire croire — à quels pauvres esprits? — que les Etats-Unis ont fourni à la République de Corée des armes pour une agression, j'y vois une manifestation d'impudence particulièrement choquante. Le Gouvernement de l'Union sovié-

ment of the Soviet Union knows as well as any other, and better than some, what armaments Washington can supply to allies whose efforts of attack it is supporting. The Government of the Soviet Union discovered that during the last war. Is it to be believed that it is so far deceived that it confuses the police material which the Government of Seoul possessed with such arms?

The paralysis of the Council, the assistance given thereby to the North Korean aggressor, the attempt to disrupt the unity of the Council, the attack against the United States, and, furthermore, the accusation which I have just made, such have been the results so far of the return of the USSR delegation to our midst. There is no need to emphasize its negative character. There has been nothing to mitigate that character. True, the President had placed on his draft agenda on 1 August a reference to the peaceful settlement of the Korean question. But we learned the terms of that USSR draft [S/1668] on 4 August [483rd meeting]. They provided simply for the withdrawal of the "foreign" troops, which, the Soviet Union representative was careful to explain to us, are, in his terminology, only the troops of the United Nations.

Is that all? I still hesitate to believe that.

The return of the USSR to the Council had raised great hopes in several places. Many thought that the Government of the Soviet Union had come to reconsider the disadvantages of a six months' abstention and also, at the time of the Korean affair, the augmented threat to international security. Many counted upon a revival of international collaboration in the form, first of the extinguishing of a conflagration localized in the Korean peninsula, and then perhaps the consideration of broader questions as a prelude to more extensive settlements. These men of good will are counting upon the good will of others, and can experience only an immense disappointment if it turns out that the Government of the USSR really thinks that the first stage—the Korean affair—should lead to this prize for aggression; to what is not an endeavour at a settlement but an attempt at liquidation; to a liquidation of the acts undertaken by the United Nations and at the same time, I very much fear, to a liquidation of the principles of the Charter.

The French delegation hesitates to believe that that is all. It can hardly believe that a government, which is calling everywhere for peace, which is releasing doves in all countries, which is spreading the Stockholm appeal and taking credit for it with all peoples, should not seize the opportunity offered to it to give a practical demonstration of its intentions here, to co-operate, at one specific point in the world, first in the restoration of peace and security, and then in the search for a status which would give assurance to a country and a population, which has undergone so many trials, that true independence which becomes strong in freedom, which enables it to recover its own personality, and to play its part in the pursuit of the universal harmony which we should be attempting to achieve.

That opportunity is within our reach. We can grasp it right here. The representative of India has just given us evidence that this is so when, with that practical imagination, with that will towards peace and that faith in peace, with that high idealism so typical of the political thinking of his Government, he proposed that we should begin without further delay to work out that

que sait aussi bien que tout autre, et mieux que quelques-uns, quel est l'armement dont Washington dispose en faveur d'alliés dont il soutient l'effort offensif. Le Gouvernement de l'Union soviétique l'a appris pendant la dernière guerre. Peut-on croire qu'il se trompe jusqu'à confondre avec ces armes-là le matériel de police dont disposait le Gouvernement de Séoul?

La paralysie du Conseil, l'assistance ainsi donnée à l'agresseur venu de Corée du Nord, l'effort pour rompre la solidarité du Conseil, l'attaque poussée contre les Etats-Unis, éléments qu'aggrave l'accusation que je viens de dire, voilà à ce jour les effets du retour parmi nous de la délégation de l'URSS. Point n'est besoin d'en souligner le caractère négatif. Ce caractère, rien ne vient l'atténuer. Le 1er août, le Président avait bien, en son projet d'ordre du jour, inscrit la mention d'un règlement pacifique de la question coréenne. Mais les termes du projet de l'URSS [S/1668], nous les avons connus le 4 août [463ème séance]. Ils prévoient simplement le retrait des troupes "étrangères", lesquelles, le représentant de l'Union soviétique a eu soin de nous l'expliquer par ailleurs, sont, dans son langage, les seules troupes des Nations Unies.

Est-ce bien là tout? J'hésite encore à le croire.

La rentrée de l'URSS au Conseil avait suscité en divers lieux de grand espoirs. Beaucoup pensaient que le Gouvernement de l'Union soviétique avait mesuré les inconvénients d'une abstention de six mois et, à l'occasion même de l'affaire de Corée, les menaces accrues qui pesaient sur la sécurité du monde. Beaucoup escomptaient une reprise de la collaboration internationale, se traduisant, tout d'abord, par l'extinction d'un incendie localisé dans la péninsule de Corée, puis, peut-être, par l'examen de questions plus vastes, préludes de règlements plus étendus. Ces hommes de bonne volonté, escomptant la bonne volonté d'autrui, ne peuvent qu'éprouver une déception immense s'il se confirme que, dans l'esprit du Gouvernement de l'URSS, la première étape, qui est l'affaire de Corée, doit conduire à cette prime donnée à l'agression; à ce qui n'est pas un projet de règlement, mais un projet de liquidation; à une liquidation de l'action entreprise par les Nations Unies et, en même temps, je le crains bien, à une liquidation des principes de la Charte.

La délégation française, pour sa part, hésite à croire que ce soit tout. Elle a peine à se convaincre de ce qu'un gouvernement qui se réclame en tous lieux de la paix, qui lâche en tous pays des colombes, qui propage l'appel de Stockholm et s'en fait un mérite auprès de tous les peuples, ne saisisse pas l'occasion qui lui est offerte de faire ici une démonstration pratique de ses intentions de coopérer, en un point précis du monde, au rétablissement de la paix et de la sécurité, puis à la recherche d'un statut assurant à un pays et à une population qui a souffert de longues épreuves cette indépendance véritable qui s'affirme dans la liberté, qui lui permette de retrouver sa personnalité propre et de jouer son rôle dans la recherche de l'harmonie universelle à laquelle nous devons tendre.

Cette occasion est à la portée de notre main. Nous pouvons nous en prévaloir ici même. Le représentant de l'Inde vient de nous en fournir la preuve quand, avec cette imagination positive, avec cette volonté de paix et cette foi dans la paix, avec cette hauteur de vues qui caractérisent la pensée politique de son Gouvernement, il nous a proposé d'entreprendre sans plus

future status of a free Korea by means of a committee comprising those among us who could bring to the accomplishment of that task a greater measure of impartiality.

The President of this Council, representative of the USSR, asks us to choose between peace and war. What peace, in reality, and what war? Is what the representative of the Soviet Union calls peace, war? It is in Korea. Is it so elsewhere?

I do not like to think so. I do not think that the representative of the Soviet Union can forever continue to refuse to understand, in its ordinary sense, in its real sense, the simple language of the Charter, of this Charter which places upon the Security Council the principal responsibility of maintaining peace, and which places in the forefront of its principles and laws the determination which is shared by all our peoples, to "save succeeding generations from the scourge of war".

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As President of the Security Council, I shall confine myself to the brief remark that, at both official and informal meetings, I have already replied to the question put by the Norwegian representative. Incidentally, the Norwegian representative asked me the same question at the informal meeting and received an answer. I think it unnecessary, therefore, to repeat myself and answer his questions once again. If he understands the present situation in the Council, he will know why the President did not announce the ruling for which the Norwegian representative and his senior partner are clamouring.

As representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, I wish to state that my delegation has quite adequately explained its position, both on the substance of the Korean question and on questions of procedure.

The USSR delegation feels that the declarations of the Norwegian and French representatives, who have bemoaned an alleged infraction of rule 30 of the rules of procedure, will convince no one, since the same representatives, aided and abetted by the United States delegation, from the moment they began to discuss the Korean question violated one of the important Articles of the Charter—Article 32—which states that both parties to a dispute which may threaten peace and security shall be invited and heard.

There is a very good Russian proverb which says: "When a head is chopped off, it's no use crying about the hair". Having violated one of the basic provisions of the Charter—Article 32—by failing to invite the representatives of North Korea, and having adopted a resolution directed against the authorities of North Korea, the representatives of France and Norway and the senior partner from the United States are now shedding crocodile tears over an alleged violation of rule 30 of the rules of procedure. The mere juxtaposition of these two facts makes all comment superfluous.

attendre, par le moyen d'une commission composée de ceux d'entre nous qui pourraient apporter à l'accomplissement de cette tâche une liberté d'esprit plus grande, la recherche de ce statut futur d'une Corée libre.

Le Président de ce Conseil, représentant de l'URSS, nous invite à choisir entre la paix et la guerre. De quelle guerre s'agit-il, en vérité, et de quelle paix? Ce que le représentant de l'Union soviétique appelle la paix, serait-ce la guerre? Ce l'est en Corée. L'est-ce encore ailleurs?

Je ne veux point, pour ma part, le penser. Je ne pense pas que le représentant de l'Union soviétique puisse indéfiniment se refuser à comprendre dans son sens commun, dans son sens véritable, le simple langage de la Charte, de cette Charte qui confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et qui inscrit, en tête de ses principes et de ses lois, la résolution, commune à tous nos peuples, de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je me bornerai à faire brièvement observer que, lors de nos séances officielles comme de nos réunions officieuses, j'ai déjà répondu à la question posée par le représentant de la Norvège. En outre, le représentant de la Norvège m'a adressé la même question au cours de notre réunion officieuse, et il a reçu une réponse. C'est pourquoi j'estime qu'il n'est pas nécessaire de répéter ma réponse à sa question. Si le représentant de la Norvège comprend la situation qui s'est créée au Conseil, il pourra comprendre les raisons pour lesquelles le Président n'a pas pris une décision présidentielle, comme l'exigent si instamment le représentant de la Norvège et son partenaire qui mène ce jeu.

En ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, je dois déclarer que la délégation de l'URSS a indiqué avec suffisamment de clarté la position qu'elle avait prise, tant sur le fond du problème de Corée que sur la question de procédure.

La délégation de l'URSS estime que la déclaration du représentant de la Norvège comme celle du représentant de la France, qui tous les deux ont versé des larmes sur une prétendue violation de l'article 30 du règlement intérieur, ne sauraient convaincre personne; en effet, ces deux représentants, agissant de concert avec la délégation des Etats-Unis et sous la pression de celle-ci, ont, dès le début de l'examen de la question de Corée, violé un des Articles fondamentaux de la Charte des Nations Unies, l'Article 32, qui prévoit que le Conseil de sécurité conviera à participer à ses séances les deux parties à un différend de nature à menacer la paix et la sécurité internationales, et qu'il les entendra toutes deux.

Un excellent proverbe russe dit: "Coupez-leur la tête, mais ne regrettez pas leurs cheveux". Après avoir violé l'une des dispositions fondamentales de la Charte, l'Article 32, en n'invitant pas les représentants de la Corée du Nord et en adoptant une résolution dirigée contre les autorités de la Corée du Nord, les représentants de la France, de la Norvège et leur partenaire des Etats-Unis qui mène le jeu versent maintenant des larmes hypocrites sur une prétendue violation de l'article 30 du règlement intérieur. Le seul rapprochement de ces deux faits rend inutile tout commentaire.

If the representative of France thought that the delegation of the USSR was returning to the Security Council in order to vote with both hands in support of the aggression of the Government of the United States against the Korean people, there can be no doubt that he was sadly disillusioned. But he was hardly so naive as to harbour such delusions.

The Government of the USSR refused to take part in the meetings of the Security Council as a member because of the illegal decision of the majority of the Council on the Chinese question. The Charter does not require from each member of the Council obligatory participation in its meetings in all circumstances. The members of the Security Council are well aware of this. The refusal of the Government of the USSR to take part in the meetings of the Security Council cannot therefore be regarded as a violation of established procedure.

Since, however, the rules of procedure definitely provide that the Presidency of the Security Council should be held by the members in rotation, the representative of the USSR, being unwilling to violate the established rules of procedure, considered it necessary to fulfil his obligations with regard to the Presidency of the Security Council. He returned to the Council with an appeal for the peaceful settlement of the Korean question, and submitted concrete proposals on the subject.

But how did some members of the Security Council receive this appeal and these proposals?

The majority of the Security Council, the hard core of which is the Anglo-American bloc headed by the United States, erected an impenetrable wall of resistance to the Soviet Union proposal for the peaceful settlement of the Korean question. In order to confuse this perfectly clear question, this clear proposal of the Soviet Union for the peaceful settlement of the Korean question, the Anglo-American bloc is trying to think up all kinds of excuses that convince nobody.

As regards the French representative's statement, I must say that no other declaration could be expected from the representative of a country the ruling circles of which have themselves for several years been engaged in a notoriously dirty war against the Vietnam people which is fighting for freedom and independence.

In an official letter to the Secretary-General of the United Nations, the French representative on the Security Council said straight out that the French Government is doing in Vietnam precisely what the United States Government is doing in Korea; in other words, the French Government is acting against the Vietnam people precisely as the United States Government is acting against the Korean people: it is suppressing a movement of national liberation, and opposing with armed force a people which wishes to become free and independent. Thus the actions of the French Government in Vietnam and those of the United States Government in Korea are identical. That has been officially recognized by the French representative.

With regard to the Norwegian representative's statement, I am not sure how skilled he is in propaganda, but when it comes to putting questions, he clearly has no equal; I feel that my statement has answered his question and has satisfied his curiosity.

Si le représentant de la France s'imaginait que la délégation de l'URSS reprenait sa place au Conseil de sécurité pour approuver des deux mains l'agression du Gouvernement des Etats-Unis contre le peuple coréen, nul doute qu'il ne doive éprouver une amère déception. Mais je doute fort qu'il ait été assez naïf pour nourrir une pareille illusion.

Le Gouvernement de l'URSS a refusé de participer aux séances du Conseil de sécurité en qualité de membre de ce Conseil, à cause de la décision illégale prise par la majorité du Conseil à l'égard de la question chinoise. La Charte n'exige nullement que chacun des membres du Conseil assiste à ses séances en toute circonstance. Cela, les membres du Conseil de sécurité le savent parfaitement. C'est pourquoi le refus du Gouvernement de l'URSS d'assister aux séances du Conseil de sécurité ne saurait être considéré comme une violation du règlement intérieur.

Mais, comme ce règlement prévoit d'une manière précise l'ordre de succession des Présidents du Conseil de sécurité, le représentant de l'URSS, ne voulant pas enfreindre le règlement intérieur, a jugé indispensable de s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne la présidence du Conseil de sécurité. Il est revenu au Conseil en lui adressant un appel tendant au règlement pacifique de la question de Corée et a présenté sur cette question des propositions concrètes.

Or, comment certains membres du Conseil de sécurité ont-ils reçu cet appel et ces propositions?

La majorité du Conseil de sécurité, dont le noyau est constitué par le bloc anglo-américain dirigé par les Etats-Unis, a dressé un mur de silence contre cette proposition de l'Union soviétique tendant au règlement pacifique de la question de Corée. Pour embrouiller cette question si claire, cette simple proposition de l'Union soviétique tendant au règlement pacifique de la question de Corée, le bloc anglo-américain s'efforce d'imaginer toutes sortes de subtilités de procédure qui ne sauraient convaincre personne.

En ce qui concerne la déclaration du représentant de la France, je dois dire que l'on ne pouvait s'attendre à rien d'autre de la part du représentant d'un pays dont les milieux dirigeants mènent depuis plusieurs années une guerre odieuse contre le peuple du Viet-Nam qui combat pour sa liberté et son indépendance.

Dans une lettre officielle adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le représentant de la France au Conseil de sécurité a déclaré ouvertement que le Gouvernement français fait au Viet-Nam ce que le Gouvernement des Etats-Unis fait en Corée, c'est-à-dire que le Gouvernement français agit à l'encontre du peuple vietnamien exactement comme le Gouvernement des Etats-Unis agit à l'encontre du peuple coréen: il étouffe le mouvement de libération nationale, il lutte à main armée contre un peuple qui veut devenir libre et indépendant. De la sorte, l'identité parfaite entre ce que fait le Gouvernement de la France au Viet-Nam et ce que fait le Gouvernement des Etats-Unis en Corée a été officiellement reconnue par le représentant de la France.

En ce qui concerne l'interrogatoire du représentant de la Norvège, il est difficile de dire quelle mesure ce représentant est un expert en matière de propagande; dans l'art de poser des questions, il est manifestement sans concurrent, et il a eu l'air d'avoir répondu à

With regard to the solid wall of resistance which the USSR delegation's proposal concerning the peaceful settlement of the Korean question encountered in the Security Council, I must note that on 31 July, on the eve of the USSR representative's coming to the Security Council, the representatives of the "Marshallized" countries on the Security Council received a special severe warning from the highest organ of the United States: the Senate.

On 1 August we were all able to read in the *New York Times* that the United States Senate, in approving on 31 July allocations under the Marshall Plan, warned all the sixteen "Marshallized" countries that if they refused to help the United States Government to carry on its bloody aggression in Korea, they would not be granted aid under the Marshall Plan. That was on 31 July, on the very eve of the day on which the USSR representative assumed the Presidency of the Security Council. How are we to describe this? It is nothing other than direct, open, cynical pressure on the Governments of the "Marshallized" countries and their representative on the Security Council lest they should, God forbid, adopt any resolution not to the liking of the United States Government.

The following is a literal quotation from the *New York Times*: "The Senate . . . warned the sixteen beneficiary nations that those refusing to help the United States fight the United Nations battle in Korea, might lose all Marshall aid." And further: "This was the key test. It was followed by unanimous approval of a Senate declaration authorizing President Truman in his discretion to halt Marshall Plan help to any participating nation that 'has failed or refused to support the United Nations in the Korean war by supplying armed personnel, materiel of war or services'."

Such are the actions of the ruling classes of the United States; their purpose is not only to prevent the Security Council from considering the peaceful settlement of the Korean question, but also to prevent the taking of any decision which is not to the liking of the United States Government.

I wish to say to the Norwegian representative that that is the picture, that is the situation. In my opinion everything is clear and no comment is necessary.

As PRESIDENT, I should like to point out that a proposal has been made in view of the lateness of the hour to adjourn the meeting.

Since such proposals are considered in order of priority, I shall ask the Security Council to vote on this proposal, though I still have one speaker on my list, the representative of France.

Sir Gladwyn JESS (United Kingdom): I move that the representative of France be heard first.

la question qu'il a posée dans ma déclaration, en donnant ainsi satisfaction à sa curiosité.

Quant au mur de silence auquel s'est heurtée la délégation de l'URSS au Conseil de sécurité lorsqu'elle a présenté sa proposition tendant au règlement pacifique de la question de Corée, je dois dire que les représentants des pays "marshallisés" au Conseil de sécurité ont reçu le 31 juillet, à la veille de la venue du représentant de l'URSS au Conseil de sécurité, un avertissement sévère envoyé tout spécialement par la part du plus haut organe des États-Unis, le Sénat.

Le 1er août, tout le monde a pu lire, dans le *New York Times*, la nouvelle selon laquelle, en approuvant le 31 juillet les crédits affectés au titre du plan Marshall, le Sénat des États-Unis a averti les seize pays "marshallisés" que, s'ils refusaient d'aider le Gouvernement des États-Unis à poursuivre en Corée sa sanglante agression, ils seraient privés de l'aide accordée au titre du plan Marshall. Cette déclaration a été faite le 31 juillet, la veille du jour où le représentant de l'URSS a pris la présidence du Conseil de sécurité. Comment qualifier de tels procédés? Ce n'est là rien d'autre qu'une pression ouverte, directe et cynique exercée sur les gouvernements des pays "marshallisés" et leurs représentants au Conseil de sécurité pour éviter qu'ils ne votent, Dieu nous en préserve, en faveur d'une résolution qui ne conviendrait pas au Gouvernement des États-Unis.

Voici le texte même qui a été publié dans le *New York Times*: "Le Sénat . . . a averti les seize pays bénéficiaires que ceux qui refuseraient d'aider les États-Unis à poursuivre la bataille des Nations Unies en Corée pourraient perdre toute aide au titre du plan Marshall." Et, plus loin: "C'est là ce qui devait servir de critère. Ensuite a été approuvée à l'unanimité une déclaration du Sénat autorisant le Président Truman à interrompre à sa discrétion l'aide au titre du plan Marshall à toute nation participante qui "se serait avérée incapable ou aurait refusé d'appuyer les Nations Unies dans la guerre de Corée en envoyant du personnel combattant ou du matériel de guerre, ou en assurant certains services."

Voilà les procédés qu'emploient les milieux dirigeants des États-Unis; ces procédés visent non seulement à gêner l'examen du règlement pacifique de la question de Corée au Conseil de sécurité, mais encore à empêcher l'adoption de toute décision qui pourrait ne pas convenir au Gouvernement des États-Unis.

Je voulais dire au représentant de la Norvège que tel est le tableau de la situation. J'estime qu'il est très clair et que tout commentaire est superflu.

En ma qualité de PRÉSIDENT, je voudrais signaler que le Conseil se trouve saisi d'une proposition tendant à l'ajournement de la séance en raison de l'heure tardive.

Étant donné que les propositions de cet ordre sont examinées en priorité, j'invite le Conseil de sécurité à se prononcer sur cette proposition, bien que nous devions ensuite entendre un orateur, le représentant de la France.

Sir Gladwyn JESS (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais): Je propose d'entendre d'abord le représentant de la France.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): I merely wished to ask who had submitted the motion, as I had not heard it.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The Secretariat representative has informed me that Mr. Ordonneau, a member of the French delegation, has expressed the desire that the next meeting should be held on Thursday, 17 August. I assumed that this was a motion to adjourn and fix a meeting for Thursday, 17 August. If it desired to continue today's meeting, let us do so.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): It was a suggestion which I had ventured to make. I should be very glad if the next meeting of the Council is held on Thursday, 17 August. Nevertheless, if the President will permit me, I should like to make one or two very brief remarks before the meeting rises.

I wished to say, very briefly, this. It is impossible to assert simultaneously that meetings of the Council in which a member does not participate are invalid and to deny that a member is definitely sabotaging the work of the Council by refusing to take part in those meetings for six months.

My second remark refers to the statement the President made concerning Vietnam. He has just made it clear to us that his Government's attitude towards Vietnam is the same as its attitude concerning Korea. I gladly take note of that. It is a very useful fact to have ascertained, and I thank the President for having given me the opportunity of so doing.

The President spoke of the wall which has been erected against his efforts towards a peaceful settlement. While it is, in fact, a wall erected by fifty-three Members of the United Nations, it is not intended to bar the road to peace. The purpose of that wall is to bar aggression and war.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS I shall make only a brief reference. The representative of France either did not understand, or has deliberately been distorting the facts—it is difficult for me to decide which is the case. The fact, however, remains as follows: when I stated that the position of the French Government in Vietnam is the same as the position of the Government of the United States in Korea, I referred to an official document issued by the French delegation to the United Nations and signed by Mr. Chauvel. I was not expressing the USSR Government's views on this document, and on the position therein maintained.

Here is document S/1586. Every member of the Security Council, and everyone who is interested in the question, can read in this document the following: "Since, however, it (the French Government) has been engaged for more than three years in a bitter struggle in the same quarter of the globe and for a similar cause. . ."

That is the official opinion of the French Government, not of the Government of the Soviet Union.

The point with regard to the mythical number "53" should be made clear. Only four colonial Powers—not fifty-three countries—are taking part in the aggression against the Korean people: the United States, the United

M. CHAUVEL (France): Je voulais simplement demander qui avait présenté la motion, car je n'en avais pas eu conscience.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le représentant du Secrétariat m'a fait savoir que M. Ordonneau, de la délégation française, a exprimé le désir de voir fixer au jeudi 17 août la date de notre prochaine séance. J'ai considéré que cette proposition tendait à ajourner la séance au jeudi 17 août. Si l'on désire que nous poursuivions nos travaux aujourd'hui, continuons.

M. CHAUVEL (France): C'était une suggestion que je m'étais permis de faire tenir au Président. Je serais très heureux, en effet, que la prochaine séance du Conseil ait lieu le jeudi 17 août. Cependant, si le Président me le permet, je voudrais présenter une ou deux très brèves remarques avant que la séance soit levée.

Je voulais vous dire très brièvement ceci. On ne peut à la fois prétendre que les séances du Conseil auxquelles on ne participe point sont sans valeur et nier que, en refusant pendant six mois de participer à ces séances, on sabote proprement les travaux du Conseil.

Ma deuxième remarque porte sur ce que le Président a dit du Viet-Nam. Il vient de nous démontrer que l'attitude de son Gouvernement à l'égard du Viet-Nam est la même que celle qu'il adopte à l'égard de la Corée. J'en prends acte bien volontiers. C'est une constatation fort utile, et je remercie le Président de m'avoir fourni l'occasion de la faire.

Le Président a parlé du mur auquel se heurtent ses efforts de règlement pacifique. C'est un mur, en effet, qu'élèvent cinquante-trois Membres des Nations Unies, mais non pour barrer la route à la paix. Ce mur s'oppose à l'agression et à la guerre.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): En tant que représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, je voudrais faire une brève réplique. Ou bien le représentant de la France a mal compris, ou bien il a intentionnellement déformé les faits. Il m'est difficile de savoir ce qu'il en est, mais la réalité est la suivante: lorsque j'ai dit que la position du Gouvernement de la France au Viet-Nam était la même que la position du Gouvernement des Etats-Unis en Corée, je ne faisais que citer un document officiel, émanant de la délégation française auprès de l'Organisation des Nations Unies et signé par M. Chauvel, sans exposer l'attitude du Gouvernement de l'URSS à l'égard de ce document et à l'égard de cette position.

Ce document, le voici: il porte la cote S/1586. Tout membre du Conseil de sécurité, tous ceux que cette question intéresse peuvent y lire ce qui suit: "Poursuivant" — il s'agit du Gouvernement français — "depuis plus de trois ans un dur combat dans cette même partie du monde pour une cause analogue. . ."

C'est là l'opinion officielle du Gouvernement français et non celle du Gouvernement de l'Union soviétique.

Il faut dissiper toute équivoque en ce qui concerne le chiffre mythique de "53". En fait, seules quatre Puissances coloniales — et non pas cinquante-trois pays — prennent part à l'agression contre le peuple coréen;

Kingdom and the British Dominions, and to a lesser extent France and the Netherlands. Such are the facts.

As PRESIDENT I suggest that, in view of the lateness of the hour, we should adjourn the meeting. If there are no objections, the next meeting will be held on Thursday, 17 August, at 3 p.m.

The meeting rose at 6.30 p.m.

ce sont: les Etats-Unis, le Royaume-Uni et ses Dominions, et, dans une faible mesure, la France et les Pays Bas. Tels sont les faits.

En ma qualité de PRÉSIDENT, je crois que, étant donné l'heure tardive, nous allons clore la séance. S'il n'y a pas d'objection, la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 17 août, à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 30.